

TOURCOING - COMMUNE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCP\_2022\_0369

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 31/01/2023

Objet : Avenant 1 au marché "Transports Tourcoing HDF et longues distances extrarégionales dont étranger"

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 31/01/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122\_Avenant\_20.015.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230131-DCP\_2022\_0369-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 31/01/2023



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2022\_0369

**Objet** : Avenant 1 au marché n° 20.015 intitulé « Transports Tourcoing – Hauts-de-France et longues distances extrarégionales dont étranger »

### DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que le 2 juin 2020, le marché n° 20.015 « Transports Tourcoing – Hauts-de-France et longues distances extrarégionales dont étranger » a été notifié à la société NOT CAR TOURISME pour un montant minimum annuel de 5000€ HT et pour un montant maximum annuel de 35000€ HT ;

Considérant qu'une erreur matérielle dans la rédaction du contrat empêche toute révision des prix sur celui-ci ;

Le présent avenant a pour objet de régulariser une erreur matérielle concernant la durée du marché dans un souci de cohérence entre les articles 2 et 7 du contrat ;

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification à la société ;

## DECIDONS

**Article 1er** : D'autoriser la signature de l'avenant 1 au marché n° 20.015 « Transports Tourcoing – Hauts-de-France et longues distances extrarégionales dont étranger » à la société NOT CAR TOURISME, située 186, rue de la latte prolongée à RONCQ (59223).

**Article 2** : D'autoriser le déblocage des factures au marché pour honorer le paiement des prestations effectuées par la société.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

3 / JAN. 2023



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le :

3 / JAN. 2023